

L'édito par Didier Farge Président du Sncd

Plus innovant – Plus engagé – Plus responsable

« **S**ensibiliser et mobiliser les adhérents sur notre **responsabilité sociétale et environnementale**, en mettant à leur disposition une Charte valorisant leurs engagements auprès des annonceurs et de leurs salariés, fait partie d'un des trois piliers des engagements de notre syndicat « **Plus responsable** ». L'année 2013 a été particulièrement active pour la **Charte Sncd Développement Responsable**, avec sept nouveaux entrants, ce qui porte le nombre de **membres-signataires à vingt-neuf**, soit près d'un quart de nos membres. Ces entreprises font preuve d'une forte implication dans ce domaine avec une moyenne des engagements de **8,2 points** sur 10. Pour être reconnue et pérenne, cette **Charte** se doit d'être crédible. C'est pour cela que 2014 sera l'année de sa consolidation avec, au programme, un renforcement des audits qualité, du suivi des engagements de nos membres et également le recrutement de nouveaux signataires. »

Charte Sncd Développement Responsable :

Près d'un quart des membres du Sncd signataires en 2014



Petit-déjeuner de signature 2014
- 3^{ème} édition -
Charte Sncd Développement Responsable
chez MEDIAPOST Communication



Crédit Photo : MEDIAPOST Communication

Focus sur le petit-déjeuner de signature

1/ La Charte de la diversité : la signer, c'est s'engager et agir en faveur de l'égalité !

La diversité figure comme **critère N° 3** de la Charte Sncd du Développement Responsable. Déclarer et respecter ce point c'est bien, donner de la visibilité à son engagement concret en signant la **Charte de la diversité**, c'est mieux ! Vous voulez en savoir plus ?



Lancée par Claude Bébéar et Yazid Sabeg en 2004 à l'initiative d'entreprises soucieuses d'agir en faveur de la diversité, la **Charte de la diversité** réunit à ce jour plus de 3 400 signataires.

La diversité ? Une posture de non-discrimination avant tout !

Ces dernières sont nombreuses : l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, l'état de grossesse, l'âge, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, l'identité sexuelle. Autant de critères prohibés par les signataires de la **Charte de la diversité**.

Signer la charte de la diversité : c'est s'engager à respecter **les 6 points** suivants :

1. **Sensibiliser et former les dirigeants et collaborateurs** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines (notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs).
3. **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. **Communiquer auprès de l'ensemble de ses collaborateurs**, son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.

5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité, **un objet de dialogue avec les représentants des personnels.**
6. **Inclure dans le rapport annuel**, un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, bonnes pratiques et résultats.

2/ Sensibiliser les clients à l'éco-conception

Toutes les entreprises qui peuvent agir directement ou indirectement sur la conception ou l'amélioration des produits sont concernées par **l'éco-conception**.

L'éco-conception des campagnes de communication papier et numérique prend en compte les impacts environnementaux dans la conception et le développement du produit pour réduire l'impact environnemental final.



Il s'agit d'après l'ADEME tout à la fois :

- **de mieux maîtriser** les risques et les coûts liés au cycle de vie des produits,
- **d'anticiper** les attentes naissantes des donneurs d'ordre ou des consommateurs, favorables à une meilleure prise en compte de l'environnement,
- **de faire de l'environnement, un facteur nouveau** de dynamisation et de créativité lors des processus de création et de conception de produit.

Comment concevoir vos imprimés ?

- **Cibler et optimiser** le nombre d'envois
- **Utiliser** du papier responsable (recyclé ou issu de forêts gérées durablement)
- **Optimiser** les grammages
- **Choisir** des encres / solvants / vernis responsables ou moins impactants
- **Limiter** les colles, les inserts ...
- **Choisir** des imprimeurs à minima imprim'vert
- **Ajuster** vos lieux d'impression aux lieux de distribution
- **Choisir** des transporteurs moins impactants
- **Inciter** les entreprises à choisir des supports responsables via des remises promotionnelles

Comment intégrer l'Accessibilité ?

- **Utiliser** uniquement le référentiel WCAG 2.0 du W3C pour la conformité à l'accessibilité des pages Web (déterminer le niveau que l'on souhaite atteindre)
- **Prévoir** des sous-titres des vidéos

Comment concevoir vos offres numériques ?

- **Cibler** (optimiser le nombre d'envois)
 - **Mutualiser** les serveurs et réseaux
 - **Allonger** la durée de vie du matériel
 - **Utiliser** des logiciels et PC moins impactants
 - **Réduire** le temps passé sur internet pour le client
 - **Optimiser** la taille des images
 - **Minimiser** les fichiers CSS et JavaScript
 - **Combattre** l'obsolescence programme
-
- **Encoder** tous les textes à l'écran
 - **Mettre** en place de doc html ou pdf
 - **Offrir** aux internautes handicapés, la possibilité de faire remonter au WebMaster les erreurs d'accessibilité constatées

Témoignages :

Didier FARGE – Président de

Conexance

« Même pour les entreprises de taille moyenne l'engagement officiel dans un démarche durable et responsable, c'est la mise en place de reflexes au quotidien et partagés par tous. S'engager au Sncd dans le développement responsable, c'est affirmer sa position d'entreprise « plus responsable », qui est l'une des 3 missions de notre syndicat. C'est un engagement fort. »

Paul ADAM – PDG d'ITL

« En tant que Vice-Président de l'Association de défense l'environnement ARBRES cela me paraît évident que notre entreprise ait une démarche citoyenne et responsable. Les actions concrètes mises en place dans le groupe : une démarche de Marketing durable par l'optimisation du nombre d'envois postaux grâce à un meilleur ciblage, l'excédent de la trésorerie du groupe réinvesti dans la production d'électricité photovoltaïque, le tri sélectif assuré, le bilan énergie permettant d'optimiser et de réduire la consommation électrique, la flotte automobile de l'entreprise pour les commerciaux et la direction équipée de véhicules hybrides. Mais nous avons également une gestion sociale durable avec une politique salariale très participative, car avant de s'intéresser à l'environnement il faut s'intéresser à l'homme. C'est donc tout naturellement qu'ITL a signé la Charte Sncd Développement Responsable dès 2012. »

Eric HUIGNARD – Président de
SOS Fichiers

« Le développement responsable fait partie de nos gènes. Nous avons été l'une des toutes premières entreprises à signer la Charte de la Diversité en novembre 2005 ; nous accueillons et payons nos stagiaires y compris ceux en stages de troisième ; nous participons à des forums, apportons notre témoignage sur les discriminations, sommes investis dans les associations... Chaque petit pas, fait par l'un d'entre nous, est utile. Il aide à sauvegarder un écosystème fragile que nous devons chacun, à notre niveau, avec nos forces et nos moyens, contribuer à protéger. Merci à Franck, Laurence, Virginie, Anne et à tous ceux qui soutiennent la charte pour cette belle initiative. Elle met au premier plan les valeurs que portent nos membres et contribue à faire du SNCD un syndicat engagé, responsable et tourné vers l'avenir. »

Evelyne Misseri – Directrice de
la Communication, en charge
des questions RSE d'Ellisphere

« Ellisphere s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche RSE, notamment sur le volet social et écologique, sans pour autant le faire savoir auprès de ses parties prenantes.

En signant cette Charte, nous avons souhaité soutenir la démarche du SNCD et sa légitimité à sensibiliser et accompagner ses membres.

C'est aussi un moyen de valoriser ce que l'on fait déjà, d'échanger sur les bonnes pratiques et de se mobiliser pour satisfaire l'ensemble des 10 points de la Charte !

Ellisphere est également signataire de la Charte de la diversité et respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies. »

Evènements / Agenda :



- Du 5 au 7 Mai : **Oui Share Fest, économie collaborative**
- 22 mai : **Journée mondiale de la biodiversité**
- 4 au 6 juin : **Les ateliers de la Terre**
- Du 16 au 20 juin 2014 : **Les Défis MecenoVA de l'engagement solidaire**
- Du 16 au 22 septembre : **Semaine européenne de la mobilité**

Retrouvez nos publications sur ces sujets sur notre site :

<http://www.sncd.org/deontologie/charte-sncd-du-developpement-responsable/>

Charte Sncd Développement Responsable :

Pourquoi y adhérer ?

Réservée aux membres du Sncd qui se sont par ailleurs engagés à respecter la charte déontologique du Sncd, **l'adhésion à la charte Sncd du Développement Responsable est gratuite pour ses membres.** Les signataires s'engagent dans une démarche de Développement Responsable social, économique et environnemental en **respectant à la signature au moins 5 des 10 points de la charte et en s'obligeant à atteindre les 10 points dans les 5 ans.**

Quelle que soit son activité, votre entreprise consomme des ressources naturelles et des matières premières, de l'eau, de l'énergie. Elle utilise des moyens de production, de transports, génère des rejets dans l'environnement et emploie des hommes et des femmes pour effectuer un travail. Son fonctionnement, sa consommation, le cycle de vie de ses produits, les services qu'elle propose, les conditions de travail qu'elle offre à ses employés, ont des répercussions sociales, environnementales et économiques importantes.

Les entreprises qui s'orientent vers le développement responsable le font pour **minimiser leur impact environnemental, s'impliquer dans une politique de ressources humaines, soucieuse du bien-être de leurs employés ou encore faire des économies.**

Vous souhaitez vous aussi adhérer et recevoir votre **dossier de candidature pour la Charte Sncd Développement Responsable 2014** ? Alors contactez Anne BERIOT-CAYLA : aberiot@sncd.org

Rappel des fondamentaux



La charte est un **véritable engagement** avec à terme une obligation à procéder à un **bilan des émissions des gaz à effet de serre** (cf bilan simplifié Sncd)



Nous procéderons à **des audits** pour lutter contre d'éventuelles tentations de greenwashing



Communication : penser à vos actions internes et externes en affichant **le logo Entreprise engagée et votre charte** (site, salon, documents commerciaux)

Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable :

L'équipe est constituée de Laurence HULIN de Mediapost Communication, Virginie FILLION de l'IEMD, Anne BERIOT-CAYLA du Sncd et Franck DREYER de Reed Data.

Et pourquoi pas vous demain ?

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable :

Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

